

Nombre de membres :

**Séance du 11 avril 2025**

**En exercice : 15**

**Présents : 10**

N° 2025/04/01

**Votants : 11**

**Pouvoir : 01**

*Convocation : 04 avril 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas - Nathalie Feltrin – Christian Beguet - Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wynnarczyk – Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusée : Barbara Monel (pouvoir à Nathalie Feltrin)

Absents : Fabienne Imbert – Jean-Marc Gimaret - Stéphanie Tricaud - Marine Sarr

Secrétaire de séance : C Feltrin

**OBJET : Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- \* un excédent de fonctionnement de 600 053,04 €
- \* un déficit d'investissement de 242 750,94 €
- \* un déficit des restes à réaliser de 283 411,43 €

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit servir obligatoirement à couvrir les déficits d'investissement et des restes à réaliser,

Vu la proposition de la commission des Finances,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **AFFECTE** la somme de 526 162,37 € en recettes d'investissement (article 1068) permettant de couvrir le déficit cumulé d'investissement.

- **REPORTE** la somme de 73 890,67 € en excédent de fonctionnement (article 002).

Fait et délibéré, le 11 avril 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Vincent GELAS



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024

---

Date de transmission de l'acte : 17/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 17/04/2025

---

Numéro de l'acte : DEL20250401 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250411-DEL20250401-DE

---

Date de décision : 11/04/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Nombre de membres :

**Séance du 11 avril 2025**

**En exercice : 15**

**Présents : 10**

N° 2025/04/02

**Votants : 11**

**Pouvoir : 01**

*Convocation : 04 avril 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas - Nathalie Feltrin – Christian Beguet - Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wynnarczyk – Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusée : Barbara Monel (pouvoir à Nathalie Feltrin)

Absents : Fabienne Imbert – Jean-Marc Gimaret - Stéphanie Tricaud - Marine Sarr

Secrétaire de séance : C Feltrin

**OBJET : Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état n° 1259COM portant notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025, avec les ressources fiscales dont le taux doit être voté et les ressources fiscales indépendantes des taux votés,

Vu les ressources fiscales prévisionnelles 2025 s'établissant ainsi qu'il suit :

* produit total de référence	460 506 €
* allocations compensatrices	2 598 €
* FNGIR	-70 312 €
* coefficient correcteur	111 251 €
	-----
	504 043 €

Vu la proposition de la commission des Finances de porter le produit total souhaité à 490 781 €, permettant de disposer d'un total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 de 534 318 €,

Considérant que cela représente une variation proportionnelle de 1,065743,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025, en tenant compte d'une variation proportionnelle de 1,065743, permettant d'obtenir un produit attendu des ressources à taux voté de 490 781 €.
  
- **VOTE** donc les taux comme suit :
  - \* Taxe foncière bâtie (TFB) 32,10 %
  - \* Taxe foncière non bâtie (TFNB) 62,78 %
  - \* Taxe d'habitation (TH) 14,92 %

Fait et délibéré, le 11 avril 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Vincent MATHIAS



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025

---

Date de transmission de l'acte : 17/04/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 24/04/2025

---

Numéro de l'acte : DEL20250402 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250411-DEL20250402-DE

---

Date de décision : 11/04/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.2. Fiscalité

Nombre de membres :

**Séance du 11 avril 2025**

**En exercice : 15**

**Présents : 10**

N° 2025/04/03

**Votants : 11**

**Pouvoir : 01**

*Convocation : 04 avril 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas - Nathalie Feltrin – Christian Beguet - Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wynnarczyk – Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusée : Barbara Monel (pouvoir à Nathalie Feltrin)

Absents : Fabienne Imbert – Jean-Marc Gimaret - Stéphanie Tricaud - Marine Sarr

Secrétaire de séance : C Feltrin

**OBJET : Adoption du budget 2025 de la commune**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux préparatoires de la commission des Finances du 27 mars 2025,

Vu le projet de budget adressé aux conseillers municipaux par courriel du 28 mars 2025, en application de l'article L 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, s'équilibrant comme suit :

- 1 184 729 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 1 390 925 € en dépenses et recettes d'investissement

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section, soit au titre de l'année 2025, une somme maximale de 51 863,79 € en fonctionnement et de 85 409,47 € en investissement ;

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget 2025 de la commune, avec le vote des crédits qui y sont inscrits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement avec opération.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (51 863,79 € en fonctionnement et de 85 409,47 €)

Fait et délibéré, le 11 avril 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Vincent GRAS



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du budget 2025 de la commune

---

Date de transmission de l'acte : 24/04/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 24/04/2025

---

Numéro de l'acte : BP2025 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250424-BP2025-BF

---

Date de décision : 24/04/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

---

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Nombre de membres :

**Séance du 11 avril 2025**

**En exercice : 15**

**Présents : 10**

**N° 2025/04/04**

**Votants : 11**

**Pouvoir : 01**

**Convocation : 04 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas - Nathalie Feltrin – Christian Beguet - Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wynnarczyk – Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusée : Barbara Monel (pouvoir à Nathalie Feltrin)

Absents : Fabienne Imbert – Jean-Marc Gimaret - Stéphanie Tricaud - Marine Sarr

Secrétaire de séance : C Feltrin

**OBJET : Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe « Locaux commerciaux »**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe « Locaux commerciaux »,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe « Locaux commerciaux »,

Constatant que le Compte Financier Unique 2024 fait apparaître :

- \* un excédent de fonctionnement de 26 804,12 €
- \* un déficit d'investissement de 1 142,70 €
- \* un sol des restes à réaliser de 0,00 €

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit servir obligatoirement à couvrir les déficits d'investissement et des restes à réaliser quand ils existent,

Vu la proposition de la commission des Finances,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **AFFECTE** la somme de 16 440,12 € en recettes d'investissement (article 1068)

- **REPORTE** la somme de 10 364 € en recettes de fonctionnement (article 002).

Fait et délibéré, le 11 avril 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Vincent CELAS



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe "Locaux commerciaux"

Date de transmission de l'acte : 17/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 24/04/2025

Numéro de l'acte : DEL20250404 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250411-DEL20250404-DE

Date de décision : 11/04/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Nombre de membres :

**Séance du 11 avril 2025**

**En exercice : 15**

**Présents : 10**

N° 2025/04/05

**Votants : 11**

**Pouvoir : 01**

*Convocation : 04 avril 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas - Nathalie Feltrin – Christian Beguet - Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wynnarczyk – Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusée : Barbara Monel (pouvoir à Nathalie Feltrin)

Absents : Fabienne Imbert – Jean-Marc Gimaret - Stéphanie Tricaud - Marine Sarr

Secrétaire de séance : C Feltrin

**OBJET : Adoption du budget annexe « Locaux commerciaux » de l'année 2025**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux préparatoires de la commission des Finances du 27 mars 2025,

Vu le projet de budget annexe « Locaux commerciaux », adressé aux conseillers municipaux par courriel du 28 mars 2025, en application de l'article L 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, s'établissant comme suit :

- 28 200 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 44 007 € en dépenses et recettes d'investissement

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de chaque section,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget annexe « Locaux commerciaux » de l'année 2025, avec le vote des crédits qui y sont inscrits au niveau des chapitres, tant en fonctionnement qu'en investissement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite maximum de 7,50% des dépenses réelles de chacun des sections (144,07 € en fonctionnement et 3 214,82 € en investissement) pour l'année 2025.

Fait et délibéré, le 11 avril 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Vincent OLLAS



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du budget annexe Locaux commerciaux de l'année 2025

---

Date de transmission de l'acte : 17/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 23/04/2025

---

Numéro de l'acte : BP2025LOC ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250411-BP2025LOC-BF

---

Date de décision : 11/04/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

---

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Nombre de membres :

**Séance du 11 avril 2025**

**En exercice : 15**

**Présents : 10**

N° 2025/04/06

**Votants : 11**

**Pouvoir : 01**

*Convocation : 04 avril 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas - Nathalie Feltrin – Christian Beguet - Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wynnarczyk – Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusée : Barbara Monel (pouvoir à Nathalie Feltrin)

Absents : Fabienne Imbert – Jean-Marc Gimaret - Stéphanie Tricaud - Marine Sarr

Secrétaire de séance : C Feltrin

**OBJET : Subventions 2025**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2025, et notamment son article 65748,

Vu la proposition de la commission des Finances,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions 2025 comme suit :

* Académie de la Dombes	50 €
* ADMR de Chaleins	400 €
* Amicale des conscrits -Classes 0 et 5	500 €
* Croix Rouge Française – UL Porte de la Dombes	50 €
* Jeunes Sapeurs-pompiers de Montmerle-sur-Saône	100 €
* RASED de Guéreins	150 €

Fait et délibéré, le 11 avril 2025  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire,  
Vincent GELAS



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subventions 2025

Date de transmission de l'acte : 17/04/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 17/04/2025

Numéro de l'acte : DEL20250406 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250411-DEL20250406-DE

Date de décision : 11/04/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions

Nombre de membres :

**Séance du 11 avril 2025**

**En exercice : 15**

**Présents : 10**

N° 2025/04/07

**Votants : 11**

**Pouvoir : 01**

*Convocation : 04 avril 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas - Nathalie Feltrin – Christian Beguet - Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wynnarczyk – Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusée : Barbara Monel (pouvoir à Nathalie Feltrin)

Absents : Fabienne Imbert – Jean-Marc Gimaret - Stéphanie Tricaud - Marine Sarr

Secrétaire de séance : C Feltrin

## **OBJET : Commissions communales**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 21212-22,

Vu la délibération n° 2020/06/01 du 05 juin 2020 portant création des commissions communales et fixant le nombre de membres par commission,

Vu la délibération n° 2024/06/04 du 28 juin 2024 portant création d'une commission Bâtiments communaux et d'une commission Voirie / Réseaux en lieu et place de la commission Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux, conservant les autres commissions et maintenant le nombre des membres des commissions communales,

Vu le décès de M. BRUNEL Philippe, conseiller municipal et son remplacement au sein de l'assemblée délibérante par M. VAGNAT Raphaël,

Considérant qu'aucun élu ne souhaite quitter ou intégrer des commissions,

Considérant que M. Raphaël VAGNAT émet le souhait d'intégrer les commissions Bâtiments communaux ; Environnement / Agriculture et Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire,

Considérant que les modifications ne remettent pas en cause le nombre maximum de membres des commissions communales,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECIDE** de conserver la liste des commissions communales établie par délibération n° 2024/06/04 du 28 juin 2024.
- **MAINTIENT** le nombre des membres des commissions communales, comme déterminé par la délibération n° 2020/06/01 du 05 juin 2020.
- **PROCEDE**, sans recourir au vote à bulletins secrets, à la modification des membres au sein des commissions communales suivantes :
  - \* commission Bâtiments communaux : Bénédicte SAINCLAIR – Christian BEGUET – Bruno DOUCET-BON – Christian FELTRIN – Raphaël VAGNAT
  - \* commission Environnement / Agriculture : Christian BEGUET – Jean-Marc GIMARET – Bénédicte SAINCLAIR – Laurence WYNARCZYK – Barbara MONEL – Marion CHAUBE – Raphaël VAGNAT
  - \* commission Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire : Christian BEGUET – Jean-Marc GIMARET – Raphaël VAGNAT
  - \* commission Voirie / Réseaux : Jean-Marc GIMARET – Bruno DOUCET-BON – Christian FELTRIN – Bénédicte SAINCLAIR.

Fait et délibéré, le 11 avril 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Vincent GELAS



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Commissions communales

Date de transmission de l'acte : 17/04/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 17/04/2025

Numéro de l'acte : DEL20250407 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250411-DEL20250407-DE

Date de décision : 11/04/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants